



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention-cadre sur les changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2008/L.13/Rev.1  
13 juin 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ET TECHNOLOGIQUE**  
Vingt-huitième session  
Bonn, 4-13 juin 2008

**Point 3 de l'ordre du jour**  
**Programme de travail de Nairobi sur les incidences**  
**des changements climatiques et la vulnérabilité**  
**et l'adaptation à ces changements**

### **Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements**

#### **Projet révisé de conclusions proposé par la Présidente**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est félicité des progrès accomplis jusqu'à sa vingt-huitième session dans l'exécution du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
2. Le SBSTA a relevé que les résultats des activités menées à bien à ce jour, y compris les ateliers et les réunions d'experts, constituaient une première contribution utile à la réalisation de l'objectif et des résultats escomptés du programme de travail de Nairobi.
3. Le SBSTA a affirmé qu'il a entrepris les activités inscrites au programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements pour aider toutes les Parties, en particulier les pays en développement, et notamment les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), à mieux appréhender et évaluer les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et à adopter des décisions éclairées au sujet des initiatives et mesures d'adaptation à prendre dans la pratique pour faire face aux changements climatiques sur des bases scientifiques, techniques et socioéconomiques solides, en tenant compte des changements et de la variabilité climatiques actuels et futurs, tels que définis à la décision 2/CP.11.

4. Le SBSTA a exprimé sa gratitude aux Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la République tchèque, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de la Suisse ainsi qu'à l'Organisation météorologique mondiale pour les contributions à qu'ils avaient apportées aux fins de l'exécution du programme de travail de Nairobi. Il a également exprimé sa gratitude aux Gouvernements de l'Égypte, du Mexique, de la Thaïlande et de Trinité-et-Tobago ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour la contribution qu'ils avaient apportée en accueillant des activités inscrites au programme de travail de Nairobi, ainsi qu'aux experts et représentants des organisations compétentes qui avaient offert leur temps et leurs compétences spécialisées.

5. Le SBSTA s'est félicité des progrès accomplis dans le cadre du programme de travail de Nairobi en stimulant l'action des organisations qui n'adhéraient pas à la FCCC, et il a exprimé sa gratitude aux organisations qui avaient pris, ou avaient fait part de leur intention de prendre, des initiatives à l'appui de l'objectif de ce programme. Il a encouragé les organisations à redoubler d'efforts dans ce sens, y compris en soumettant des engagements d'agir au secrétariat, et à informer le SBSTA des résultats obtenus.

6. Le SBSTA est convenu d'encourager, à la fois dans le cadre du processus découlant de la Convention et au niveau des organisations, institutions, experts et communautés concernés, la prise en considération des recommandations et invitations à agir qui découlent des ateliers et des réunions d'experts, en vue d'entreprendre des activités aux niveaux international, régional, national et infranational pour combler les lacunes et répondre aux besoins qui ont été recensés.

7. Le SBSTA, conformément aux conclusions qu'il avait formulées à sa vingt-cinquième session<sup>7</sup> et en vue de contribuer à déterminer les nouvelles activités à entreprendre, ainsi qu'à en fixer le calendrier et les modalités pour les inclure dans le programme de travail de Nairobi, a examiné:

a) Le rapport sur la réunion informelle de représentants des Parties consacrée aux résultats des activités menées à bien au titre du programme de travail de Nairobi, tenue à Bangkok (Thaïlande) du 7 au 9 avril 2008 (FCCC/SBSTA/2008/5);

b) Les points de vue des Parties sur de nouvelles activités, y compris celles figurant dans les documents FCCC/SBSTA/2008/MISC.3 et Add.1-2);

c) Les résultats des activités menées à bien jusqu'à sa vingt-huitième session<sup>8</sup>;

d) Les informations présentées dans le quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et les autres informations scientifiques nouvelles;

e) Les activités pertinentes des institutions internationales et régionales.

8. Le SBSTA a estimé que le quatrième Rapport d'évaluation du GIEC constituait l'évaluation la plus complète et la plus autorisée des changements climatiques réalisée à ce jour et a décidé d'utiliser les informations contenues dans ledit rapport pour la poursuite de l'exécution du programme de travail de Nairobi.

---

<sup>7</sup> FCCC/SBSTA/2006/11, par. 22.

<sup>8</sup> Les résultats des activités menées à bien jusqu'à la vingt-huitième session du SBSTA sont présentés succinctement dans l'annexe I des présentes conclusions.

9. Le SBSTA a prié le secrétariat de présenter un rapport, qui serait examiné à chacune de ses sessions, à compter de la vingt-neuvième session (décembre 2008), sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités inscrites au programme de travail de Nairobi, y compris les invitations à agir, ce qui permettrait aux Parties de s'associer à d'éventuelles invitations à agir mentionnées dans le rapport.

10. Le SBSTA a rappelé qu'un rapport succinct portant sur la première phase du programme de travail de Nairobi sera mis à la disposition des Parties et des organisations compétentes à sa vingt-neuvième session au plus tard, rapport dans lequel seront récapitulés les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution de ce programme jusqu'à sa vingt-huitième session<sup>9</sup>.

11. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir un rapport récapitulatif des résultats de la deuxième phase de l'exécution du programme de travail de Nairobi jusqu'à sa trente-deuxième session (mai-juin 2010), afin qu'il l'examine à sa trente-troisième session (novembre 2010).

12. Le SBSTA a noté que les résultats des activités menées à bien jusqu'à sa vingt-huitième session pourraient contenir des renseignements qui seraient utiles aux Parties pour l'examen des points pertinents de l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

13. Conformément à l'annexe de la décision 2/CP.11 et aux conclusions qu'il avait adoptées à sa vingt-cinquième session<sup>10</sup>, le SBSTA a décidé de fournir à sa vingt-neuvième session, et devrait en principe fournir à sa trente-troisième session (novembre 2010), des informations et des conseils sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements tels qu'ils se dégagent de l'exécution du programme de travail de Nairobi aux fins d'examen par le SBI, après avoir étudié les rapports récapitulatifs mentionnés aux paragraphes 10 et 11, ci-dessus.

14. Le SBSTA pourrait également fournir des informations et des conseils, selon que de besoin, sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements tels qu'ils se dégagent de l'exécution du programme de travail de Nairobi, au:

a) Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA), en vue d'apporter sa contribution aux discussions sur une action renforcée pour l'adaptation, telle que prévue à l'alinéa c du paragraphe 1 de la décision 1/CP.13;

b) Conseil du Fonds pour l'adaptation, s'il le lui demande, en vue de faciliter le fonctionnement du Fonds pour l'adaptation.

15. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, sous la conduite de son président et avant sa trente-troisième session, une réunion informelle des représentants des Parties et des organisations ainsi que des experts afin d'étudier les résultats des activités menées à bien avant cette réunion, compte tenu du rapport succinct mentionné au paragraphe 10 ci-dessus et des résultats escomptés du programme de travail de Nairobi dont il est fait état au paragraphe 2 de l'annexe à la décision 2/CP.11. Le SBSTA a également prié le secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de cette réunion, lequel serait mis à sa disposition à sa trente-troisième session.

---

<sup>9</sup> FCCC/SBSTA/2006/11, par. 23 et 24.

<sup>10</sup> FCCC/SBSTA/2006/11, par. 25.

16. Le SBSTA est convenu d'étudier, à sa trente-troisième session, les résultats de la réunion informelle mentionnée au paragraphe 15 ci-dessus, le rapport récapitulatif mentionné au paragraphe 11 ci-dessus, les nouvelles informations scientifiques ainsi que les activités pertinentes des organisations et institutions, en vue de faire le point sur l'efficacité du programme de travail de Nairobi et de présenter à la Conférence des Parties (COP) à sa seizième session (novembre 2010) un rapport sur les résultats de ce programme, conformément à l'alinéa *e* du paragraphe 6 de la décision 2/CP.11.

17. Le SBSTA a prié le secrétariat de poursuivre, sous sa direction, les efforts qu'il a entrepris pour associer à l'exécution du programme de travail de Nairobi un large éventail d'organisations, d'institutions, d'experts, de communautés et de membres du secteur privé, y compris ceux qui exercent une activité au niveau communautaire et ceux qui entreprennent des actions d'éducation, de formation et de sensibilisation.

18. Le SBSTA a rappelé qu'il avait décidé à sa vingt-septième session de se pencher à sa vingt-neuvième session sur la question de savoir s'il ne serait pas nécessaire de constituer un groupe d'experts, compte tenu des résultats de son examen des activités menées à bien jusqu'à sa vingt-huitième session, des nouvelles activités qui devaient être envisagées à sa vingt-huitième session et du rapport récapitulatif qui devait être établi pour sa vingt-neuvième session.

19. Le SBSTA est convenu de tenir compte des résultats pertinents au titre des points de l'ordre du jour et des travaux des groupes d'experts constitués au titre de la Convention pour l'exécution du programme de travail de Nairobi.

20. Le SBSTA a pris note du premier forum des coordonnateurs des organisations et institutions participantes, réunis à Bali (Indonésie) le 10 décembre 2007 par la Présidente du SBSTA, et il a demandé au secrétariat d'organiser régulièrement de telles réunions avec les représentants des Parties intéressées, pendant les sessions de la COP, afin de dresser le bilan des activités entreprises par les organisations et institutions à l'appui de l'objectif du programme de travail de Nairobi et de favoriser périodiquement un dialogue entre les Parties et les organisations et institutions participantes.

21. Le SBSTA a encouragé les organisations et institutions qui participent à l'exécution du programme de travail de Nairobi et qui ont des représentations nationales et régionales à organiser des activités spécifiques aux niveaux national et régional à l'appui de l'objectif et des résultats escomptés du programme de travail de Nairobi. Il a en outre encouragé ces organisations et institutions à lui communiquer les résultats obtenus, pour examen.

22. Le SBSTA a estimé que les centres et réseaux régionaux qui entreprennent des activités en rapport avec les changements climatiques jouent un rôle important dans l'amélioration de l'adaptation dès lors qu'ils facilitent la planification et les pratiques en matière d'adaptation, l'application de modèles et d'outils, la mise au point de projets d'adaptation ainsi que leur intégration sur le plan régional et qu'ils apportent d'autres formes d'appui technique lié au renforcement des capacités et à la mise en commun de l'information.

23. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, avant sa trente-deuxième session et sous la conduite de son président, un atelier technique réunissant des représentants des Parties, des organisations compétentes, des centres et réseaux régionaux et des communautés ainsi que des experts, lequel serait consacré aux modalités de la collaboration que pourraient apporter les centres et réseaux régionaux qui entreprenaient des travaux en rapport avec les changements climatiques, en vue de:

a) Fournir à divers utilisateurs des informations sur l'utilisation de différents outils et méthodes selon le type d'évaluation;

b) Donner aux utilisateurs les moyens de mettre en commun leurs informations sur différents outils et méthodes, y compris des renseignements détaillés sur leur application, leurs limitations et leur intérêt pour différents types de tâches et d'utilisateurs;

c) Faciliter un dialogue entre utilisateurs et concepteurs de méthodes et d'outils afin d'encourager la mise au point et l'application en fonction des besoins de la demande et des parties prenantes;

d) Donner aux utilisateurs les moyens de s'informer mutuellement des bonnes pratiques et des enseignements tirés pour ce qui concerne l'accès aux données et leur application;

e) Promouvoir un dialogue entre les fournisseurs et les utilisateurs de données afin que les premiers puissent mieux répondre aux besoins des seconds;

f) Faire connaître les bonnes pratiques et les enseignements qui se sont dégagés de la mise au point et de l'application des méthodes et outils;

g) Fournir des informations sur les modèles, scénarios et projections à échelle réduite disponibles concernant le climat, y compris sur leur application, leurs limitations et leur intérêt à diverses fins et pour différentes zones géographiques;

h) Faciliter un retour d'informations entre les utilisateurs et les fournisseurs de modèles, scénarios et projections à échelle réduite du climat, afin d'en permettre ou d'en perfectionner la mise au point et d'améliorer les possibilités d'utilisation des modèles et scénarios régionaux du climat.

24. Le SBSTA a également prié le secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de l'atelier mentionné au paragraphe 23 ci-dessus, lequel serait disponible pour sa trente-troisième session au plus tard.

25. Le SBSTA s'est félicité de la large diffusion auprès des parties prenantes des résultats de l'exécution du programme de travail de Nairobi, et il a prié le secrétariat de poursuivre, en concertation avec les Parties, la mise au point de produits faciles d'emploi et de formes accessibles de diffusion de ces produits, d'améliorer le site Web consacré au programme de travail de Nairobi et d'organiser des activités complémentaires en vue d'atteindre des praticiens de l'adaptation aux niveaux national et infranational, en particulier dans les pays en développement.

26. Le SBSTA a décidé d'atteindre un public plus large et d'encourager le dialogue et l'échange d'informations en rapport avec le programme de travail de Nairobi parmi les parties qui participaient à des activités concernant les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Il a par ailleurs décidé de soutenir les réseaux qui œuvraient dans ce domaine et a encouragé la mise en place de nouveaux réseaux. Il a également encouragé les réseaux déjà en place qui ne sont pas focalisés sur les changements climatiques à incorporer dans leurs travaux, selon qu'il convient, les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.

27. Le SBSTA a décidé que les questions thématiques inscrites au programme de travail de Nairobi qui figurent dans l'annexe à la décision 2/CP.11, ainsi que leurs sous-thèmes orientés vers l'action et les neuf domaines d'activité définis à sa vingt-cinquième session, devaient servir de base à de nouvelles activités dans le cadre du programme de travail de Nairobi. Il est convenu de poursuivre l'exécution du programme de travail de Nairobi en entreprenant les activités exposées dans les présentes conclusions<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> Un aperçu des activités à entreprendre et des résultats obtenus à l'issue de la deuxième phase du programme de travail de Nairobi figure dans l'annexe II aux présentes conclusions.

28. Le SBSTA a noté que l'exécution du programme de travail de Nairobi au cours de la période allant jusqu'à sa trente-troisième session ne pourrait pas être entièrement financée par les ressources disponibles au titre du budget de base de l'exercice biennal 2008-2009 et qu'il serait nécessaire de mobiliser des fonds supplémentaires à cet effet, l'exécution du programme de travail étant subordonnée à la disponibilité de ressources.

29. Le SBSTA a demandé instamment aux Parties visées à l'annexe II de la Convention et aux autres Parties qui étaient en mesure de le faire d'appuyer financièrement l'exécution du programme de travail de Nairobi.

#### *Méthodes et outils*

30. Le SBSTA a affirmé que les activités prévues dans ce domaine avaient pour but de faire progresser l'exécution des éléments du programme de travail correspondant aux sous-thèmes a) i) «Promouvoir l'élaboration et la diffusion de méthodes et d'instruments d'évaluation des incidences et de la vulnérabilité, dont les évaluations rapides et les méthodes "partant de la base", notamment lorsqu'ils s'appliquent au développement durable» et b) i) «Promouvoir l'élaboration et la diffusion de méthodes et d'outils permettant d'évaluer et d'améliorer la planification, les mesures et les initiatives en matière d'adaptation, ainsi que leur intégration au développement durable».

31. Le SBSTA a prié le secrétariat d'incorporer aux travaux de l'atelier technique mentionné au paragraphe 23 ci-dessus l'examen des questions pertinentes relevant des sous-thèmes a) i) et b) i).

32. Le SBSTA a prié le secrétariat de mettre au point, pour sa trente-deuxième session (mai-juin 2010) et en collaboration avec les organisations, institutions et réseaux compétents, une version facile à utiliser du *Recueil FCCC des méthodes et outils*<sup>12</sup>.

#### *Données et observations*

33. Le SBSTA a affirmé que les activités prévues dans ce domaine avaient pour but de faire progresser l'exécution de l'élément du programme de travail correspondant au sous-thème a) ii) «Améliorer la collecte, la gestion et l'échange des données d'observation et autres informations pertinentes sur le climat actuel ou passé et ses effets, ainsi que l'accès à ces données et informations et leur utilisation, et encourager l'amélioration des observations, notamment la surveillance de la variabilité climatique».

34. Le SBSTA a prié le secrétariat d'incorporer aux travaux de l'atelier technique mentionné au paragraphe 23 ci-dessus l'examen des questions pertinentes relevant du sous-thème a) ii). Il a également encouragé le secrétariat à indiquer sur le site Web de la Convention des liens vers les efforts entrepris actuellement pour trouver, décrire, appliquer et rendre accessibles des données terrestres, atmosphériques et océaniques, les données et informations climatiques disponibles et les données et informations non climatiques pertinentes, y compris des informations socioéconomiques et des données sur les incidences des changements climatiques.

#### *Modélisation climatique, scénarios et réduction de l'échelle des modèles*

35. Le SBSTA a affirmé que les activités prévues dans ce domaine avaient pour but de faire progresser l'exécution de l'élément du programme de travail correspondant au sous-thème a) iii) «Promouvoir la mise au point d'informations et de données sur les changements climatiques projetés, ainsi que l'accès à ces informations et données et leur utilisation».

---

<sup>12</sup> <http://unfccc.int/2674.php>.

36. Le SBSTA a pris note des discussions qui ont eu lieu pendant l'atelier de session consacré à la modélisation climatique, aux scénarios et à la réduction de l'échelle des modèles. Il s'est dit conscient de l'importance de la modélisation, des scénarios et de la réduction à l'échelle des modèles réalisés au niveau régional et a prié le secrétariat d'incorporer aux travaux de l'atelier technique mentionné au paragraphe 23 ci-dessus l'examen des questions pertinentes relevant du sous-thème a) iii).

37. Le SBSTA a encouragé le Groupe d'étude du GIEC sur les données et les scénarios pour l'analyse des incidences et du climat à renforcer ses activités de communication et à mettre en commun l'information disponible sur la mise au point de nouveaux scénarios en vue de mieux faire connaître aux Parties les moyens d'utiliser ces scénarios pour l'évaluation des incidences, de la vulnérabilité et de l'adaptation.

#### *Risques liés au climat et phénomènes extrêmes*

38. Le SBSTA a affirmé que les activités prévues dans ce domaine avaient pour but de faire progresser l'exécution de l'élément du programme de travail correspondant au sous-thème a) iv) «Aider à mieux faire comprendre les incidences des changements climatiques, de la variabilité climatique actuelle et future et des phénomènes extrêmes, ainsi que la vulnérabilité à ces facteurs et leurs retombées sur le développement durable».

39. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir, avant sa vingt-neuvième session, un document technique sur l'évolution, aux niveaux matériel et socioéconomique, des risques liés au climat et des phénomènes extrêmes au regard de leur incidence sur le développement durable, en accordant une attention particulière aux pays en développement les plus vulnérables, en particulier les PMA et les PEID. Ce document devrait comprendre des contributions d'experts des dangers liés au climat ainsi que d'experts de la gestion des catastrophes, de l'assurance et de la réassurance. Le SBSTA a suggéré que ce document pourrait constituer une précieuse contribution à l'atelier sur les stratégies de gestion et de réduction des risques, y compris les mécanismes de mutualisation et de transfert des risques tels que les régimes d'assurance, qui doit avoir lieu pendant la quatrième session de l'AWG-LCA (décembre 2008).

#### *Informations socioéconomiques*

40. Le SBSTA a affirmé que les activités prévues dans ce domaine avaient pour but de faire progresser l'exécution de l'élément du programme de travail correspondant au sous-thème a) v) «Faire en sorte que les informations sur les aspects socioéconomiques des changements climatiques soient plus largement disponibles et mieux intégrer les informations socioéconomiques dans les évaluations des incidences et de la vulnérabilité».

41. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir, avant sa trente et unième session, un document technique faisant le point de la documentation existante sur les coûts et avantages potentiels des solutions possibles en matière d'adaptation.

42. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat, pour le 18 septembre 2009, des informations sur les efforts entrepris, y compris les méthodes utilisées, pour évaluer les coûts et les avantages des solutions possibles en matière d'adaptation, ainsi que leurs points de vue sur les enseignements qui se sont dégagés, les bonnes pratiques, les lacunes et les besoins.

43. Le SBSTA a prié le secrétariat de rassembler ces communications dans un document de la série MISC, qui serait disponible pour sa trente et unième session (novembre-décembre 2009) et d'établir un rapport de synthèse à partir de ces communications ainsi que toute autre source pertinente, lequel serait disponible pour sa trente-deuxième session.

44. Le SBSTA a également prié le secrétariat d'organiser, sous la conduite de son président, un atelier technique sur les coûts et avantages des solutions possibles en matière d'adaptation. Cet atelier, qui devrait avoir lieu avant sa trente-deuxième session, rassemblerait des représentants des Parties, des organisations compétentes et des communautés, ainsi que des experts. Il devrait avoir pour but de faciliter la détermination de pratiques et mesures adéquates en matière d'adaptation et d'éviter les erreurs d'adaptation, en tenant compte du document de la série MISC et du rapport de synthèse mentionné au paragraphe 43 ci-dessus.

45. Le SBSTA a par ailleurs prié le secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de cet atelier, lequel serait disponible pour sa trente-troisième session.

#### *Planification et pratiques en matière d'adaptation*

46. Le SBSTA a affirmé que les activités prévues dans ce domaine avaient pour but de faire avancer l'exécution des éléments du programme de travail correspondant aux sous-thèmes b) ii) «Recueillir, analyser et diffuser des informations sur les initiatives et mesures concrètes d'adaptation passées et actuelles, notamment les projets d'adaptation, les stratégies d'adaptation à court et à long terme, et les connaissances locales et autochtones» et b) iv) «Faciliter la communication et la coopération entre les Parties et entre celles-ci et les organisations compétentes, les milieux professionnels, la société civile et les décideurs, ainsi que les autres parties prenantes».

47. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir pour sa vingt-neuvième session un document technique sur l'incorporation dans les politiques et programmes nationaux des pratiques, outils et systèmes employés pour l'évaluation et la gestion des risques climatiques et les stratégies de réduction des risques de catastrophe, telles que celles figurant dans le Cadre d'action de Hyogo.

48. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, sous la conduite de son président, un atelier technique sur l'incorporation dans les politiques et programmes nationaux des pratiques, outils et systèmes employés pour l'évaluation et la gestion des risques climatiques et les stratégies de réduction des risques de catastrophe. L'atelier, qui devrait avoir lieu avant sa trentième session (juin 2009), rassemblerait des représentants des Parties et des organisations compétentes ainsi que des experts en vue de faciliter la mise en relief d'exemples positifs d'utilisation de ces outils et d'incorporation de ces pratiques dans les politiques et programmes nationaux.

49. Le SBSTA a également prié le secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de cet atelier, qui serait disponible pour la trente et unième session.

50. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat, pour le 20 mars 2009:

a) Leurs points de vue et informations sur les méthodes appliquées pour intégrer et développer la planification et les initiatives en matière d'adaptation aux niveaux national, infranational, communautaire et local, y compris en transposant à plus grande échelle les mesures d'adaptation prises aux niveaux local et communautaire, ainsi que sur les actions réalisées;

b) Leurs points de vue sur les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les lacunes, les besoins, les obstacles et les contraintes en matière d'adaptation, y compris la mise en œuvre de projets d'adaptation.

51. Le SBSTA a prié le secrétariat de rassembler ces communications dans un document de la série MISC, qui serait disponible pour sa trentième session et d'établir, pour sa trente et unième session, un

rapport de synthèse à partir de ces communications ainsi que d'autres sources pertinentes, y compris le bilan tiré du programme national d'action et d'adaptation.

52. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, sous la direction de son président, un atelier technique consacré au moyen de faire avancer l'intégration de diverses méthodes de planification de l'adaptation, y compris la transposition à plus grande échelle des mesures d'adaptation prises aux niveaux local et communautaire. L'atelier, qui devrait avoir lieu avant sa trente et unième session, rassemblerait des représentants des Parties, des organisations compétentes et des communautés, ainsi que des experts. Il devrait avoir pour but de permettre la prise de décisions éclairées au sujet des initiatives et mesures intégrées en matière d'adaptation à prendre dans la pratique à divers niveaux et pour divers secteurs et modes de vie compte tenu du document de la série MISC et du rapport de synthèse mentionnés au paragraphe 51 ci-dessus.

53. Le SBSTA a également prié le secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de cet atelier, qui serait disponible pour la trente-deuxième session.

54. Le SBSTA a par ailleurs invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat, pour le 18 septembre 2009, des informations sur les efforts déployés pour suivre et évaluer l'exécution des projets, politiques et programmes d'adaptation, le rapport coût/efficacité des projets, politiques et programmes menés à terme, ainsi que leurs points de vue sur les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les lacunes et les besoins.

55. Le SBSTA a prié le secrétariat de rassembler ces communications dans un document de la série MISC qui serait disponible pour sa trente et unième session. Il a également prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse à partir de ces communications ainsi que d'autres sources pertinentes, lequel serait disponible pour sa trente-deuxième session, en vue de faciliter l'établissement d'indicateurs pour évaluer l'exécution des projets, politiques et programmes d'adaptation.

56. Le SBSTA a également prié le secrétariat d'améliorer, pour sa trentième session, l'interface Web relative aux pratiques en matière d'adaptation afin de donner accès à des informations sur des pratiques spécifiques en la matière; de donner aux praticiens de l'adaptation les moyens d'échanger des informations et des données d'expérience sur différentes pratiques en matière d'adaptation; et de diffuser les bonnes pratiques et enseignements tirés concernant l'application, le suivi et l'évaluation des pratiques en matière d'adaptation.

#### *Recherche*

57. Le SBSTA a affirmé que les activités prévues dans ce domaine avaient pour but de faire progresser l'exécution de l'élément du programme de travail correspondant au sous-thème b) iii) «Promouvoir la recherche sur les solutions d'adaptation ainsi que la mise au point et la diffusion de techniques, de savoir-faire et de pratiques d'adaptation, tenant compte en particulier des priorités définies en matière d'adaptation et mettant à profit les enseignements tirés des projets et des stratégies d'adaptation en cours».

58. Le SBSTA a encouragé une plus grande prise en compte de l'adaptation dans les futurs dialogues entre les organismes et programmes de recherche internationaux et régionaux et les Parties. Il a pris note des besoins en matière de recherche dont il est fait état dans le document FCCC/SBSTA/2007/12 et a invité les organismes et programmes qui participaient à ce type de recherche à informer le SBSTA de leurs activités, y compris pendant le dialogue concernant la recherche qui devait avoir lieu à ses trentième et trente-deuxième sessions.

59. Le SBSTA a encouragé les institutions compétentes à poursuivre leurs travaux de recherche sur la cartographie des caractéristiques de la vulnérabilité en vue de l'analyse des incidences associées aux

changements climatiques dans des secteurs clefs, y compris les écosystèmes terrestres et marins, à la lumière d'indicateurs économiques, environnementaux et sociaux.

#### *Technologies d'adaptation*

60. Le SBSTA a affirmé que les activités prévues dans ce domaine avaient pour but de faire progresser l'exécution de l'élément du programme de travail correspondant au sous-thème b) iii) «Promouvoir la recherche sur les solutions d'adaptation ainsi que la mise au point et la diffusion de techniques, de savoir-faire et de pratiques d'adaptation, tenant compte en particulier des priorités définies en matière d'adaptation et mettant à profit les enseignements tirés des projets et stratégies d'adaptation en cours».

61. Le SBSTA a pris acte des travaux réalisés précédemment par le Groupe d'experts du transfert de technologies concernant les technologies d'adaptation et a prié le groupe de prendre en considération les résultats du programme de travail de Nairobi obtenus jusqu'à sa vingt-huitième session aux fins d'examen au titre des aspects pertinents de son programme de travail pour 2008-2009.

#### *Diversification économique*

62. Le SBSTA a affirmé que les activités prévues dans ce domaine avaient pour but de faire progresser l'exécution de l'élément du programme de travail correspondant au sous-thème b) v) «Faciliter la compréhension ainsi que l'élaboration et la diffusion des mesures, méthodes et outils, notamment pour la diversification économique, visant à accroître la résilience économique et à réduire la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables, surtout dans les catégories pertinentes de pays visés au paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention».

63. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat, pour le 20 mars 2009, des informations supplémentaires sur les exemples de mesures, méthodes et outils visant à accroître la résilience économique aux changements climatiques et à réduire la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables, notamment par la diversification économique. Il a prié le secrétariat de rassembler ces communications dans un document de la série MISC qui serait à sa disposition pour sa trentième session.

64. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, avant sa trentième session et sous la direction de son président, un atelier technique sur le renforcement de la résilience économique aux changements climatiques et la réduction de la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables, y compris par une diversification économique, avec la participation de représentants des Parties, des milieux d'affaires, et des communautés ainsi que des experts. L'atelier devrait avoir pour but de faciliter la compréhension ainsi que l'élaboration et la diffusion des mesures, méthodes et outils visant à accroître la résilience économique, et notamment à en comprendre les aspects sociaux, et il devrait prendre en considération:

a) Les communications précédentes des Parties<sup>13</sup> et des organisations compétentes<sup>14</sup> sur la question et le rapport de synthèse qui lui est consacré<sup>15</sup>;

b) Les communications mentionnées au paragraphe 63 ci-dessus.

65. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de cet atelier, qui serait disponible pour sa trente et unième session.

---

<sup>13</sup> FCCC/SBSTA/2007/MISC.15 et Add.1.

<sup>14</sup> FCCC/SBSTA/2007/MISC.16.

<sup>15</sup> FCCC/SBSTA/2007/14.

Annexe I

**Présentation succincte des résultats des activités menées à bien jusqu'à la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements**

Domaine d'activité	Activités	Résultats
1. Méthodes et outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en commun de l'information</li> <li>▪ Réunion d'experts, 4-5 mars 2008, Mexico (Mexique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Information sur les méthodes et outils pour l'évaluation des incidences, de la vulnérabilité et de l'adaptation <ul style="list-style-type: none"> <li>– Communications des Parties (FCCC/SBSTA/2007/MISC.12 et Add.1)</li> <li>– Communications des organisations compétentes (FCCC/SBSTA/2007/MISC.13)</li> </ul> </li> <li>▪ Synthèse des informations et des vues sur les méthodes et les outils communiquées par les Parties et les organisations compétentes (FCCC/SBSTA/2007/8)</li> <li>▪ Rapport de la réunion d'experts (FCCC/SBSTA/2008/3)</li> </ul>
2. Données et observations	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en commun de l'information</li> <li>▪ Réunion d'experts, 6-7 mars 2008, Mexico (Mexique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux qui pourraient contribuer à une meilleure compréhension du climat actuel ou passé et de ses effets <ul style="list-style-type: none"> <li>– Communications de l'OMM et de ses États membres ainsi que d'autres organisations compétentes (FCCC/SBSTA/2007/MISC.23)</li> </ul> </li> <li>▪ Rapport de la réunion d'experts (FCCC/SBSTA/2008/3)</li> </ul>
3. Modélisation climatique, scénarios et réduction de l'échelle des modèles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en commun de l'information</li> <li>▪ Atelier de session, 7 juin 2008, Bonn (Allemagne)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Moyens de contribuer à la modélisation climatique, aux scénarios et à la réduction de l'échelle des modèles <ul style="list-style-type: none"> <li>– Communications des organisations compétentes (FCCC/SBSTA/2007/MISC.24 et Add.1)</li> </ul> </li> </ul>
4. Risques liés au climat et phénomènes extrêmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en commun de l'information</li> <li>▪ Atelier, 18-20 juin 2007, Le Caire (Égypte)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programmes, activités et vues concernant les questions relatives aux risques liés au climat et phénomènes extrêmes <ul style="list-style-type: none"> <li>– Communications des Parties (FCCC/SBSTA/2007/MISC.4 et Add.1 et 2)</li> <li>– Communications des organisations pertinentes (FCCC/SBSTA/2007/MISC.5)</li> </ul> </li> <li>▪ Rapport de l'atelier (FCCC/SBSTA/2007/7)</li> </ul>

Domaine d'activité	Activités	Résultats
5. Informations socioéconomiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en commun de l'information</li> <li>▪ Réunion d'experts, 10-12 mars 2008, Port of Spain (Trinité-et-Tobago)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Informations et vues sur les informations socioéconomiques               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Communications des Parties (FCCC/SBSTA/2007/MISC.21 et Add.1)</li> <li>– Communications des organisations compétentes (FCCC/SBSTA/2007/MISC.22)</li> </ul> </li> <li>▪ Rapport sur la réunion d'experts (FCCC/SBSTA/2008/2)</li> </ul>
6. Planification et pratiques en matière d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en commun de l'information</li> <li>▪ Atelier, 10-12 septembre 2007, Rome (Italie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Information sur les méthodes, stratégies, pratiques et technologies en matière d'adaptation aux niveaux régional, national et local dans différents secteurs, ainsi que sur les actions réalisées, les besoins et les préoccupations               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Communications des Parties (FCCC/SBSTA/2007/MISC.10 et Add.1)</li> <li>– Communications des organisations compétentes (FCCC/SBSTA/2007/MISC.11)</li> </ul> </li> <li>▪ Synthèse des informations et points de vue sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation communiqués par les Parties et les organisations compétentes (FCCC/SBSTA/2007/9)</li> <li>▪ Rapport de synthèse sur les résultats des travaux du LEG, du GCE et du GETT, concernant la planification et les pratiques en matière d'adaptation (FCCC/SBSTA/2007/10)</li> <li>▪ Rapport sur l'atelier (FCCC/SBSTA/2007/15)</li> <li>▪ Une interface sur le Web fournissant des informations sur les pratiques en matière d'adaptation et stratégies locales d'adaptation qui existent (<a href="http://unfccc.int/4363">http://unfccc.int/4363</a>)</li> </ul>
7. Recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en commun de l'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Synthèse des travaux de recherche en cours ou prévus sur l'adaptation et des besoins en matière de recherche (FCCC/SBSTA/2007/12)</li> </ul>
8. Technologies d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en commun de l'information</li> <li>▪ Réunion d'experts, 5 avril 2008, Bangkok (Thaïlande)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Information sur les technologies d'adaptation               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Communications des Parties et des organisations compétentes faisant partie des communications sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation</li> </ul> </li> <li>▪ Rapport de synthèse sur les technologies d'adaptation dont il est fait état dans les communications des Parties et des organisations compétentes (FCCC/SBSTA/2007/6)</li> <li>▪ Rapport sur l'atelier (FCCC/SBSTA/2008/4)</li> </ul>

Domaine d'activité	Activités	Résultats
9. Diversification économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en commun de l'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Information sur la diversification économique               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Communications des Parties (FCCC/SBSTA/2007/MISC.15 et Add.1)</li> <li>– Communications des organisations compétentes (FCCC/SBSTA/2007/MISC.16)</li> </ul> </li> <li>▪ Rapport de synthèse sur la diversification économique, établi à partir des informations fournies par les Parties et les organisations compétentes (FCCC/SBSTA/2007/14)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Échange de vues sur un groupe d'experts de l'adaptation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vues sur la nécessité éventuelle de créer un groupe d'experts et rôle qu'il pourrait jouer dans l'exécution et le développement ultérieur du programme de travail de Nairobi               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Communications des Parties (FCCC/SBSTA/2007/MISC.25 et Corr.1)</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Échange de vues sur des activités ultérieures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vues sur des activités ultérieures dans le cadre du programme de travail de Nairobi               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Communications des Parties (FCCC/SBSTA/2008/MISC.3 et Add.1 et 2)</li> </ul> </li> </ul>

*Abréviations:* CGE = Groupe consultatif d'experts sur les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention; GETT = Groupe d'experts du transfert de technologies; LEG = Groupe d'experts des pays les moins avancés; OMM = Organisation météorologique mondiale.

Annexe II  
**Overview of activities to be undertaken and outputs from the second phase of the Nairobi work programme**

<i>Year</i>	2008		2009				2010			
Session	Before/by 29		Before/by 30		Before/by 31		Before/by 32		Before/by 33	
Focus area	Activities	Outputs	Activities	Outputs	Activities	Outputs	Activities	Outputs	Activities	Outputs
<b>Engagement of organizations, dissemination of outcomes<sup>a</sup></b>	- Dialogue between focal points and Parties				- Dialogue between focal points and Parties				- Dialogue between focal points and Parties	
<b>Methods and tools</b>							- Technical workshop on promoting the role of regional centres and networks	- User-friendly UNFCCC Compendium		- Report on the workshop
<b>Data and observations</b>										
<b>Climate modelling, scenarios and downscaling</b>		- Report on the in-session workshop <sup>b</sup>								
<b>Climate related risks and extreme events</b>		- Technical paper								
<b>Socio-economic information</b>					- Technical paper - Submissions by 18 September 2009	- Miscellaneous document	- Technical workshop on costs and benefits of adaptation options	- Synthesis report		- Report on the workshop
<b>Adaptation planning and practices</b>		- Technical paper	- Submissions by 20 March 2009 - Technical workshop on integration of risk management	- Miscellaneous document - Enhanced web-based interface on adaptation practices	- Technical workshop on integration on approaches - Submissions by 18 September 2009	- Synthesis report - Miscellaneous document - Report on the workshop		- Report on the workshop - Synthesis report		
<b>Research</b>			- Research dialogue				- Research dialogue			
<b>Technology for adaptation</b>										
<b>Economic diversification</b>			- Submission by 20 March 2009 - Technical workshop on increasing economic resilience	- Miscellaneous document		- Report on the workshop				
<b>General<sup>a</sup></b>		- Progress report - Summary report of the first phase <sup>b</sup> - Report on lessons learned in involving experts <sup>c</sup>		- Progress report		- Progress report		- Progress report	- Informal meeting of representatives of Parties	- Summary report of the second phase - Report on the informal meeting

<sup>a</sup> Cross-cutting areas of work.

<sup>b</sup> Mandated by SBSTA 25.

<sup>c</sup> Mandated by SBSTA 27.

-----